ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des laborantins

Question écrite n° 32620

Texte de la question

M. Jean-Charles Larsonneur interroge Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur la situation des salariés des laboratoires d'analyses médicales privés. Particulièrement mobilisés durant cette crise sanitaire, ils demandent à la fois reconnaissance et revalorisation de leur profession. Selon eux, la convention collective des laboratoires de biologie médicale extrahospitaliers du 3 février 1978 est aujourd'hui désuète et inadaptée à leurs conditions de travail actuelles. Ils demandent une majoration des grilles de salaires et du plafond de l'ancienneté à 30 ans, ainsi qu'une révision de leur convention collective. En conséquence, il lui demande si elle entend répondre aux revendications des laborantins et si le Gouvernement envisage une revalorisation de leur statut et de leur rémunération.

Données clés

Auteur : M. Jean-Charles Larsonneur
Circonscription : Finistère (2e circonscription) - Agir ensemble
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 32620
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Travail, emploi et insertion
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 29 septembre 2020, page 6628
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)